

Le mois de ramdan : avènement et mérites

Le prophète Mohamed PSL a dit : « Quiconque jeûne le mois de Ramadan poussé par sa foi et dans l'espoir de la récompense divine, Dieu l'absout de tous ses péchés passés » (Al-Boukhari et Mouslim).

« Quand arrive le mois de Ramadan, on ouvre les portes du Paradis, on ferme celle de l'Enfer et les démons sont mis aux fers. Un crieur crie alors : ô toi qui veux le bien, viens ! Et toi qui veux le mal, abstiens-toi ! » (Al-Boukhari et Mouslim).

Dieu honoré et glorifié a dit : « Tout ce que fait le fils d'Adam est pour lui-même sauf le jeûne, il est pour Moi et c'est moi qui en donne la récompense. Le jeûne est un bouclier. Quand l'un de vous jeûne, qu'il s'abstienne de dire des choses obscènes et d'élever la voix. Si quelqu'un l'insulte ou le provoque au combat, qu'il se contente de dire « Je suis en état de jeûne ». Par celui qui détient l'âme de Mohammad (BDSL) dans sa main, la mauvaise haleine du jeûneur a certainement pour Dieu une meilleure odeur que le musc. Le jeûneur connaît deux joies : Quand il rompt son jeûne il se réjouit, et quand il rencontre son Seigneur, il se réjouit de son jeûne » (Al-Boukhari, Mouslim).

« Quiconque rompt le jeûne d'un jour du Ramadan sans qu'il soit exonéré par une permission divine, ne pourras récupérer ce jour là même s'il jeûnait toute sa vie » (Abou Daoud ; Ibn Majah ; At- Tirmidhi).

Pourquoi un mois lunaire ?

Etant un mois lunaire, le mois de Ramadan se déplace dans l'année traversant toutes les saisons. Les musulmans à travers le monde rencontrent ainsi les moments faciles comme les moments difficiles. Si le jeûne était fixé selon le calendrier grégorien, au mois de décembre par exemple, les musulmans vivant dans l'hémisphère nord connaîtraient en permanence un jeûne court et facile, tandis que dans l'hémisphère sud, les musulmans seront confrontés constamment à un jeûne long et difficile. Le choix d'un mois lunaire est la preuve de l'universalité de l'islam.

Comment déterminer le début du mois de Ramadan ?

- La constatation visuelle de la nouvelle lune : « Lorsque vous voyez le croissant de lune, accomplissez le jeûne et lorsque vous le verrez rompez le jeûne. », « Jeûnez si vous le voyez et mangez lorsque vous le verrez. ».

- Compléter à 30 jours le mois de shawwal : « Jeûnez quand vous voyez la nouvelle lune (de ramadan) et rompez le jeûne quand vous voyez la nouvelle lune (de shawwal). Si la brume vous empêche de le voir, complétez le mois en cours à trente jours » (At-Tirmidhi)

- Le calcul astronomique : Les hadiths précédents évoquent une finalité et un

moyen de l'atteindre. La finalité correspond à la détermination du mois de ramadan. Le moyen proposé est la constatation visuelle de la nouvelle lune. Le moyen proposé est le seul moyen dont disposaient les musulmans du temps du Prophète (BDSL), c'est, d'ailleurs, dans ce sens que le Prophète (BDSL) dit : « Nous sommes une communauté qui ne sait ni lire ni calculer, le mois est comme ceci ou comme cela, c'est-à-dire 29 ou 30 jours » (al-Boukhari et Mouslim). De nos jours, nous disposons d'un moyen plus précis et plus catégorique quant à la détermination des mois lunaires, à savoir, le calcul astronomique. Il est évident que la constatation visuelle est relative alors que le calcul astronomique est catégorique. Or, il est établi que le relatif ne peut se substituer au catégorique.

* Décision du conseil de la fatwa et de la recherche concernant la confirmation des mois lunaires, notamment le mois de Ramadan pour le commencement du jeûne et le mois Shawwal pour son achèvement :

- L'astronomie est devenue une science moderne qui a atteint les plus hauts degrés de la précision en ce qui concerne le mouvement des planètes, notamment celui de la lune et de la terre, la connaissance de leurs positions dans le firmament et le calcul de la position de l'une par rapport à l'autre, à tout instant, d'une façon catégorique, excluant ainsi tout doute.

- L'instant de l'alignement du soleil, de la terre et de la lune, appelé l'instant de conjonction de ces trois planètes, se réalise à un instant cosmologique unique qui peut être déterminé avec une extrême exactitude, par anticipation, avant sa réalisation de plusieurs années. Cet instant marque astronomiquement la fin du mois révolu et le début du nouveau mois. Cette conjonction peut se réaliser à tout instant, de jour comme de nuit.

- Juridiquement, le début du mois est déterminé si les conditions ci-après sont satisfaites :
 - La conjonction doit avoir lieu d'une façon effective.
 - La disparition de la lune doit être postérieur au coucher du soleil ne serait-ce que d'une seconde, ce qui marque le début du nouveau mois. Ceci est l'avis de savants reconnus et correspond aux phénomènes astronomiques.
 - La position géographique de la Mecque a été choisie comme référence pour la réalisation des deux conditions précédentes.
 - Les musulmans des pays européens doivent se conformer à cette règle en ce qui concerne la détermination du début et de la fin des mois lunaires, en particulier en ce qui concerne les mois de Ramadan et de Shawwal. La détermination de ces mois doit être, selon cette règle, déterminée d'avance afin d'aider les musulmans dans l'accomplissement de leurs actes cultuels et des différentes fêtes et occasions qui y sont liées. Ceci leur permettra de les organiser convenablement dans les sociétés au sein desquels ils vivent.La prière du tarawih
« Celui qui veille le mois de Ramadan en adoration poussé par la foi en espérant la récompense divine verra tous ses péchés antérieurs effacés » (Al Boukhari et Mouslim).

- Du temps du califat de 'Omar ibn 'Abdel'aziz, les musulmans accomplissaient 36 rakaas plus 3 rakaas pour le witr. L'imam Malik dit : « C'est ce qui est anciennement connu chez nous »

•L'imam ash-Shafi'i dit : « J'ai vu les gens accomplir 39 rakaas à Médine, 23 à la Mecque, il n'y a à ce sujet aucune restriction ».

•Ibn Taymya dit : « Il a été établi que Oubey ibn Ka'b dirigeait les gens en accomplissant 20 rakaas, et 3 pour le witr. Bon nombre de savants estiment que ceci est la sunna car il dirigeait la prière en présence des « mouhadjiroun » et des « al-ansar » sans que l'un d'entre eux ne le conteste. D'autres ont préféré 39 rakaas conformément à ce que faisaient les gens de Médine. Un groupe a dit qu'il est établi dans le hadith « valide-sûr » (sahih) que Aïsha a dit que le Messager de Dieu (SBDL) n'allait pas au-delà de 13 rakaas ni pendant le Ramadan ni en dehors... L'avis probant est que tout ceci est bon, comme l'évoque l'imam Ahmed. Aucune limite n'a été fixée pour le nombre de rakaas pour le « qiyam » du Ramadan. Le Prophète (SBDL) n'a fixé aucune limite. Ainsi, le nombre de rakaas est en fonction de la longueur de la récitation (inversement proportionnel). » La nuit du destin « Nous l'avons certes, fait descendre (Le Coran) pendant la nuit d'Al-Qadr. Et qui te dira ce qu'est la nuit d'Al-Qadr ? La nuit d'Al Qadr est meilleure que mille mois. Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit, par permission de leur seigneur pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube » Sourate 97 ; Verset 1-5 « Attendez la nuit du « destin » dans les nuits impaires des dix dernières nuits de ramadan » (al-Boukhari) Aïsha, que Dieu l'agrée dit : J'ai dit : « Ô Messager de Dieu ! S'il m'arrivait de savoir quelle nuit est celle du « destin », dis-moi ce que je devrais dire » Il répondit : « Dis : « Seigneur Dieu ! Tu es Pardonneur et Tu aimes le pardon. Aussi, pardonne-moi » (at-Tirmidhi) « Allahoumma innaka 'afouwwoune touhibboul-'afwa fa' fou 'anni » . اللَّهُمَّ إِنَّكَ عَفُوفٌ . تُحِبُّ الْعَفْوَ فَاعْفُ عَنِّي

Moncef Zenati